

# CHARTRE DE L'ANIMATION EHPAD SAINT-JOSEPH

## DÉFINITION DE L'ANIMATION

- Action d'animer, de donner la vie, le mouvement (définition du dictionnaire Robert).

## NOTRE MISSION

- Créer, animer et gérer des lieux de vie adaptés aux personnes accueillies.
- Planifier, organiser et proposer dans la journée des activités de loisirs variées en respectant et favorisant la citoyenneté et la dignité des personnes (Extrait de la Charte Santé Bien-Être).

## NOS OBJECTIFS

- Permettre aux résidents de maintenir leurs capacités sociales, physiques et psychiques.
- S'adapter aux souhaits des résidents.
- Laisser libre choix des animations aux résidents : liberté de partager en groupe ou pas, liberté de refuser une animation.
- Favoriser leur intégration, quels que soient leurs origines et leur mode de penser.
- Valoriser et encourager leurs capacités de créer, d'apprendre et de découvrir.
- Éviter la mise en échec.

## NOTRE SAVOIR FAIRE

- L'animation est intégrée au projet d'accompagnement des résidents.
- L'animateur est le garant du projet d'animation, de son application, de son évaluation.
- L'équipe pluridisciplinaire s'appuie sur le projet global d'animation.

## NOTRE DEVISE

- Résidents, familles, bénévoles, personnels : ensemble nous sommes Animateurs et Acteurs.



\* La charte n'est pas définitive et sera actualisée selon la réglementation en vigueur.